

5^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 21 juin 2023, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE

4473, rue Saint-Félix, Québec

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Marianne Fleury	Présidente
Mme Ariane Ste-Marie	Secrétaire
M. Michel Lagacé	Trésorier
Mme Catherine Arrouart	Administratrice
M. Denis Jean	Administrateur
M. Jean-Pierre Fillion	Administrateur
M. Pierre Fortin	Administrateur

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente
M. Philippe Moussette	Administrateur

LE QUORUM EST CONSTATÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT :

M. Louis Martin	Conseiller municipal
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale
Mme Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
Mme Virginie Bocher	Secrétaire de soutien
Mme Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme
M. François Tremblay	Conseiller en développement économique
9 participants	

5^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 21 juin 2023, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE

4473, rue Saint-Félix, Québec

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

- | | |
|---|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19 h |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | |
| 3. Demande d'opinion et consultation publique | |
| Nouvelle phase du projet de développement du Domaine Legendre -
boulevard Chaudière- zone 37207Ha- R.C.A.3V.Q. 328 | 19 h 05 |
| 4. Adoption du procès-verbal du 15 mai 2023 | 19 h 35 |
| 5. Suivi du procès-verbal du 15 mai 2023 | 19 h 40 |
| 6. Période d'intervention des conseillers municipaux | 19 h 55 |
| 7. Période de questions et de commentaires des citoyens | 20 h 10 |
| 8. Dossiers du conseil de quartier | 20 h 25 |
| • Secteur boulevard de la Chaudière | |
| • Livre d'or | |
| • Sécurité | |
| • Mobilité durable | |
| • Environnement et protection de la nature | |
| 9. Fonctionnement | 20 h 50 |
| • Information et communication | |
| • Trésorerie | |
| 10. Divers | 21 h 00 |
| 11. Levée de l'assemblée | 21 h 45 |

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Mme Marianne Fleury, ouvre la séance à 19 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CQCR-23-CA-31

Sur proposition de M. Jean-Pierre Fillion, appuyée par M. Pierre Fortin, l'ordre du jour est adopté avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Demande d'opinion et consultation publique

Nouvelle phase du projet de développement du Domaine Legendre – boulevard Chaudière- zone 37207Ha- R.C.A.3V.Q. 328.

Mme Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme à la Ville de Québec, présente une demande de changement de zonage, et demande l'opinion du conseil de quartier. Une consultation publique en ligne aura lieu du 22 au 29 juin. Une approbation référendaire pourrait être requise. Tous les détails sont disponibles sur le site de la Ville de Québec dans la rubrique Participation citoyenne.

Le requérant souhaite développer un projet de 25 logements de type maisons de ville sur une bande de terrain le long du Boulevard Chaudière, entre les rues Edward-Steveley et William-Wood. Les modifications au règlement demandées sont situées sur deux compétences de la Ville (Conseil de Ville et Conseil d'arrondissement) mais suivent des processus similaires et visent principalement à :

- augmenter le nombre de logements autorisés dans un bâtiment isolé (passant de 2 à 4, à 1 à 7),
- ajouter la possibilité d'avoir 1 à 2 logements dans une maison en rangée, pour un nombre maximum de 7 bâtiments par rangée,
- augmenter la hauteur des bâtiments, tant en mètres (passant de 10/12 à 15) qu'en nombre d'étages (de 2 à 3),
- interdire les allées d'accès sur le Boulevard Chaudière.

La légère densification impliquée est en accord avec la Vision d'aménagement du secteur Chaudière. Les principales préoccupations des citoyens et du CQCR concernent la hauteur de 15 mètres demandée, l'harmonisation architecturale ainsi que la circulation aux abords de l'intersection (achalandage, visibilité). Selon les représentants du promoteur présents, la hauteur est justifiée par la présence de garages semi-souterrains ainsi que la signature architecturale des bâtiments (pignons de toit).

À la suite de cette consultation, le CQCR, bien qu'il approuve le projet en général, ainsi que le passage à 3 étages, juge que la hauteur de 15 mètres n'est pas nécessaire à la réalisation du projet. La prudence est de mise, d'autant plus qu'une des zones concernées s'étend sur un terrain où aucun développement n'est encore prévu, jusqu'aux limites du marais Isabelle.

L'opinion unanime des membres du CA du conseil de quartier est donc d'autoriser les modifications au règlement demandées, à l'exception de la hauteur maximale des bâtiments qui devra être de 12 m et non de 15 m.

4. Adoption du procès-verbal du 15 mai 2023

Résolution CQCR-23-CA-32

M. Denis Jean propose l'adoption du procès-verbal, secondé par Mme Ariane Ste-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi au procès-verbal du 15 mai 2023.

Sécurité dans le vieux Cap-Rouge : Dans le cadre de la Vision de la mobilité active (VMA), le service de planification stratégique du territoire prévoit de rencontrer les conseils de Quartier à l'automne 2023. À la suite de cette rencontre, un atelier de travail pourra être organisé plus spécifiquement au sujet du vieux Cap-Rouge, tel que demandé par le CQCR dans sa résolution du 15 mai dernier. Il faudra veiller à inclure les responsables des corridors scolaires.

Barrage du Moulin : En réponse à la résolution du 27 mars 2023, le service d'ingénierie de la Ville informe le CQCR que les travaux de démolition sont reportés d'un an pour réaliser un projet commun avec le service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (SPAÉ) incluant la dynamisation du milieu hydrique ou humide et la démolition du barrage du Moulin, et ce, dans le cadre du volet 2 du programme « Création de milieux dont la dynamique écologique sera typique des milieux humides ou hydriques » du Ministère de l'Environnement (MELCCPF). Le CQCR demandera un suivi comportant davantage de détails sur la nature exacte de ce projet.

Par ailleurs, à titre d'information, le MELCCFP est d'avis qu'à la suite des travaux, il pourrait y avoir un ajustement normal, mais temporaire, qui pourrait laisser l'impression que les berges s'érodent, alors que le cours d'eau vise à atteindre un équilibre et à revenir à son état naturel.

6. Période d'intervention des conseillers municipaux

Mme Anne Corriveau :

Les piscines extérieures ouvrent le 22 juin, à l'exception de la piscine St-Benoit, ouverte depuis le 16.

Les spectacles de Flip Fabrique auront lieu au parc St-Benoit uniquement, les 20, 21 et 22 août prochains à 17 h et 18 h 30 (durée de 30 minutes).

A l'exception de quelques plantations, les travaux de la plage Jacques-Cartier sont terminés et le sentier ouvert jusqu'à la reprise de la phase 2 à l'automne prochain.

La programmation des spectacles de l'été est disponible dans le journal de la Ville de Québec.

M. Louis Martin :

Un seul spectacle aura lieu au parc Jean-Déry à Cap-Rouge le 27 août à 14h: la Fanfaronetta Les Chefs, fanfare de musique déambulant dans les parcs.

Les spectacles pour enfant du jeudi soir à Champigny auront lieu cet été pour la dernière année si l'achalandage n'augmente pas. Le faible nombre de spectateurs pourrait être dû à l'horaire trop tardif pour le public (19 h).

La maison Léon Provancher a ouvert son jardin communautaire le 21 juin.

Le règlement sur les pesticides prévoit une liste de produits interdits incluant le glyphosate. L'achat et l'utilisation en seront interdits mais il sera possible de demander un permis à la Ville dans des cas exceptionnels.

M. Louis Martin fera partie du comité sur la mobilité pour les quartiers de la périphérie de la Ville mal desservis par les transports en commun. La première rencontre aura lieu début juillet.

La Ville souhaite de nouveau réduire le niveau de service de déneigement en raison de l'explosion des coûts (essence, main d'œuvre...). Les modifications à apporter ne sont pas encore déterminées.

Le pont Jean-Gauvin va être complètement refait, incluant la piste cyclable.

La Ville de Québec financera des travaux du CN pour la modification d'une voie ferrée ainsi que la réhabilitation d'une voie de virage à Cap-Rouge.

Une opération radar a eu lieu pour contrôler la vitesse sur la rue St-Sébastien, suite à la demande de citoyens.

7. Période de questions et de commentaires des citoyens

Une citoyenne demande auprès de qui elle pourrait obtenir des réponses à ses inquiétudes sur les risques posés par la construction d'une maison sur la sécurité d'une résidence située en contrebas. Le CQCR n'est pas le bon interlocuteur pour répondre à cette demande d'ordre individuel. Mme Anne Corriveau la mettra en contact avec le service approprié de la Ville.

Un citoyen interroge le conseil sur la rumeur selon laquelle la montée Mendel sera réservée aux cycliste et piétons. Le CQCR a toujours jugé prioritaire la construction de cette route, en particulier pour les automobiles, et ce afin de désenclaver le quartier de Cap-Rouge. Mme Anne Corriveau confirme appuyer également cette option.

Une citoyenne déplore que le 311 ne réponde pas aux demandes de façon adéquate, concernant par exemple le déneigement ou la vitesse sur la rue Onésime Voyer. Elle s'interroge également sur la plantation d'arbres promise sur cette rue à la suite des travaux de l'année passée. La plantation s'effectuera en 3 phases, la première ayant débuté en mai, les deux autres se poursuivront au cours de l'été.

8. Dossiers du conseil de quartier

Secteur Boulevard de la Chaudière : Pas de nouveaux développements.

Livre d'or : Mme Catherine Arrouart contactera Mme Guilbault pour l'informer de sa nomination au Livre d'or.

Mobilité durable et sécurité routière : Mme Marianne Fleury demande aux parents de la garderie située sur la rue Provancher de se mobiliser auprès du 311 pour réclamer un passage piéton afin de sécuriser la traversée de la rue.

La subvention de 3000\$ demandée conjointement avec l'école des Sources a bien été reçue. Mme Ariane Ste-Marie contactera le fabricant pour la commande des pancartes et demande aux membres du CA de réfléchir au message personnalisé qui peut y être inscrit, ainsi qu'aux endroits où les installer.

Environnement et protection de la nature : La consultation sur le projet du Golf de Cap-Rouge a eu lieu et les résultats ont été médiatisés.

Mme Marie-Ève Lacroix et M. Jean-Pierre Filion ont assisté à la consultation Plein air du 30 mai 2023. L'accès aux sites de plein air, notamment en termes de stationnement est une préoccupation récurrente.

Une consultation publique en ligne sur la biodiversité a été amorcée par la Ville de Québec.

Marché public :

Mme Sylvie Roy transmet les inquiétudes des organisateurs concernant la circulation et le stationnement autour du marché, d'autant plus que le stationnement de l'église peut être réservé aux participants des cérémonies. Une navette pourrait être mise en place.

Le CQCR tiendra un kiosque au marché le 5 août 2023, afin de consulter les citoyens sur les problèmes de sécurité routière du quartier.

Parc des Écores : Le CA de la Caisse Desjardins a confirmé la subvention de 20000\$ pour l'amélioration du Parc des Écores en collaboration avec le Club Lions (20000\$) et la Ville de Québec (15000\$) et les travaux ont débuté.

9. Fonctionnement

- Information et communication :

Mme Priscilla Lafond remet au CQCR un exemplaire de la revue « Urbanité » de l'Ordre des Urbanistes du Québec.

Mme Marianne Fleury a déposé la mise à jour annuelle du CQCR auprès du registraire des entreprises.

- Trésorerie :

Le trésorier, M. Michel Lagacé, annonce un solde de trésorerie de 1665,89 \$ auquel il faut soustraire 150 \$ de chèques en circulation. Le solde réel est donc de 1515,89 \$.

Résolution CQCR-23-CA-33

Sur proposition de Mme Marianne Fleury, appuyée par M. Pierre Fortin, il est résolu de remettre une somme de 100 \$ à Mme Virginie Bocher pour la rédaction du procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution CQCR-23-CA-34

Sur proposition de M. Denis Jean, appuyée par Mme Catherine Arrouart, il est résolu de rembourser la somme de 30 \$ à Mme Marianne Fleury pour l'inscription au registre des entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution CQCR-23-CA-35

M. Denis Jean propose, secondé par M. Michel Lagacé, qu'un budget de 200 \$ soit autorisé pour la tenue de la consultation sur les enjeux de sécurité routière du quartier lors du Marché public de Cap-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution CQCR-23-CA-36

Sur proposition de M. Denis Jean appuyé par M. Michel Lagacé, la subvention de 3000 \$ obtenue conjointement avec l'école des Sources dans le cadre du programme de sécurité routière pourra être utilisée pour la commande de dix pancartes de sensibilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Divers

La maison Léon-Provancher a lancé un appel à tous les organismes pour l'organisation de la fête de l'Halloween ainsi que des Hivernales de Cap-Rouges. Compte tenu du peu de visibilité apportée par l'événement de l'Halloween, le CQCR décide de ne pas y envoyer de représentants, mais il accepterait de participer aux Hivernales si elles ont lieu.

11. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Mme Marianne Fleury, secondée par M. Denis Jean l'assemblée est levée à 22 h 00.

Procès-verbal préparé par Mme Virginie Bocher et révisé par Mme Marianne Fleury et Mme Ariane Ste-Marie.

Mme Ariane Ste-Marie, secrétaire

Mme Marianne Fleury, présidente

signé

signé
